## Ecole de boxe CHARTRONS BOXE

**SAISON 2019/2020** 

Photo	
à	
Coller	

**Bordeaux** 

du 26 aout 2019 au 3 juillet 2020

1-Inscriptions Annuelles	CARDIO BOXE (écrire bien lisible)		
NOM:		Je demande le T-shirt du club à 10€	
PRENOM:		Paiement :	
Adresse (complète) :		Taille:	
Auresse (complete).			
Téléphone :	/////		
Email (*Bien écrire) :	@	Je demande une licence de :	
Lieu et Dpt	Ville : Dpt :	Discipline Licence	
De Naissance		Cardio boxe 25€ (non compétiteur )	
Date de Naissance :	///	(new semperature)	
Profession :			
****	followers to the left 2 March Laters are served in section at a 1		
	évènement relatif à l'école (stage, cours, imprévu etc)		
_			
	cription personnelle		
Demande l'inscript	ion de mon enfant (16 ans minimum)		
	<b>CARDIO Boxe Adultes</b> ( à partir d	de 16 ans )	
	essifs: sept-oct-nov 200€/an. A partir de : de mars 80€/an. avril 60€/an. mai 40€/a		
*Tarif club auquel il faut ajou	iter le prix de la licence		
4-Je joins			
□1 nhoto d'identité à c	oller en haut de cette page		
	d'aptitude à la pratique de la discipline concernée (	obligatoire)	
	tificat médical, l'accès aux cours est impossible!!!		
☐Le montant Total (coti	sation) de (carte bleue ou espèces)		
☐ Frais d'inscriptions ob	ligatoires de 20€ (carte bleue ou espèces)		

Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance. Je prends note que l'école est fermée juillet et aout et pendant les vacances scolaires. Je certifie avoir consulté un médecin du sport et atteste sur l'honneur de n'avoir aucune contre-indication médicale pour la pratique des disciplines choisies. Je décharge CHARTRONS BOXE et chacun de ces membres de toute obligation ou action de réclamation et relative à toutes blessures que je pourrais subir à l'occasion de ma pratique aux disciplines choisies. J'autorise l'école CHARTRONS BOXE à utiliser mon image et mon nom (ou celle de mon enfant) sur les médias de communication comme internet pour promouvoir les activités dispensées sans prétendre à aucune indemnité financière.

à BORDEAUX, le///	/20 19/2020 Signature	précédée de « l	u et approuvé »
-------------------	-----------------------	-----------------	-----------------

## Renseignements divers (à remplir précisément SVP) Attention : personne à prévenir en cas de problème particulier Nom : Prénom : Tél : Lien de parenté : Problème médical : Antécédent sportif :

## **Code Moral**

Adhérent de l'école CHARTRONS BOXE, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté
- De non agressivité
- D'humilité
- De respect de règlement intérieur de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques apprises exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je devrais également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et convivialité.

## Règlement intérieur de l'école CHARTRONS BOXE du 01/01/2017

Article 1 : L'Adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'école CHARTRONS BOXE.

Article 2: Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transférables quel qu'en soit le motif.

Article 3: L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnel.

L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

<u>Article 4 :</u> Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent les cours, les horaires doivent être respectés.

<u>Article 5 : Les baskets ou les chaussures de villes sont interdites sur les tatamis. Il est interdit de fumer à l'intérieur.</u> Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.

Article 6 : L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral écrit ci-dessus

<u>Article 7 :</u> L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétend à un quelconque remboursement.

<u>Article 8 :</u> L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le conseil d'administration sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement ou le code moral de l'école CHARTRONS BOXE, ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.